

Avenant au contrat conclu avec l'Association Los Production - Attribution d'une subvention

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable du Conseil Municipal, une convention avait été conclue avec l'Association Los Production le 15 février 1993.

Le nom de cette Association ayant été modifié, il convient de conclure un avenant à ladite convention tenant compte de cette nouvelle dénomination.

La nouvelle Association désormais intitulée «*Los Production et Compagnie*» aura à poursuivre l'action entreprise en faveur de la musique rock et de la découverte des jeunes groupes locaux et régionaux.

Pour assurer cette mission et en vertu de la convention précitée, la Ville de Besançon accorde à l'Association «*Los Production et Compagnie*» une subvention de 100 000 F.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention ;
- verser la subvention de 100 000 F à l'Association «*Los Production et Compagnie*», dépense à prélever sur le chapitre 92.22 - article 65748 - code service 41000 alimenté par transfert d'une somme de 39 500 F depuis le chapitre 92.241- article 65748/89029 code service 41050 - pour une somme de 34 000 F et le solde soit 5 500 F sur le chapitre 92.23/6288 code service 41050.

M. POMEZ : Monsieur le Maire je profite de ce dossier culturel pour évoquer un thème d'actualité préoccupant. En effet, vous n'êtes pas sans méconnaître la situation des intermittents du spectacle quant à la réforme de leur système d'indemnisation de chômage. Cette mesure est une réelle menace pour toute la profession. A Besançon, 325 personnes sont concernées par cette réforme du Gouvernement. Les intermittents sont non seulement touchés mais c'est aussi une menace de disparition de diverses compagnies et notamment de compagnies théâtrales. Si nous ne nous mobilisons pas pour sauver ces statuts, c'est 50 % de ces artistes, de cette profession qui risquent de disparaître. Au nom du groupe «*Convergence, Ecologie, Solidarité*», nous souhaitons que le Conseil Municipal apporte son soutien aux revendications des intermittents du spectacle et qu'il relaie la manifestation prévue le mercredi 18 décembre à 14 heures au Centre Dramatique National. D'avance je vous en remercie.

M. LE MAIRE : Merci Christophe POMEZ. Je crois qu'on est tous sensibles aux problèmes que connaissent les intermittents du spectacle dans la gestion de leur caisse de retraite et on s'associe donc sans abstention ni opposition aux propositions faites par Christophe POMEZ à ce sujet.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 12 février 1997.